



Délibération du Conseil Municipal ordinaire de Frenelles en Vexin du 21 Octobre 2024

En exercice :	23
Présents :	17
Excusés :	0
Absent(s) :	2
Pouvoirs :	4
Votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0

39/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un octobre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Aline BERTOU, Maire.

Maires adjoint présents : M. BERNARD Pascal, M. BURETTE Guy, Mme BOUDEVILLE Marie-Christine, Mme DERONGS DUSSART Stéphanie.

Conseillers délégués : M. LANCIEN Dominique.

Conseillers présents : M. BÉRI Marc, Mme BULKAEN Francine, Mme DUTOT Nathalie, M. FLEURY Jean-Luc, Mme GARCIA BERNARD Catherine, M. GROUT Olivier, M. HORCHOLLES Willy, M. HUMBERT Tony, Mme MARTIN Agnès, Mme MICHELET Carole, Mme PLUVIOSE Marie.

Pouvoirs : Mme DUGARD Virginie à M. HUMBERT Tony
Mme DUCHESNE Valérie à Mme MICHELET Carole
M. LAVALLÉE Richard à Mme BERTOU Aline
Mme LEMAIRE Corinne à M. GROUT Olivier

Absents : M. CHÉRON Julien, M. Guillaume QUILLET

Secrétaire de séance : Mme MICHELET Carole

OBJET : Demande de subvention au titre de la DETR concernant l'installation d'un multi stade et quelques agrès complémentaires sur la commune de Frenelles en Vexin.

Afin de permettre la mise en place d'un équipement sportif sur la commune de Frenelles en Vexin, dans le cadre des jeux olympiques 2024, un dispositif « 5000 terrains de sport » a été mis en place pour aider financièrement les communes.

La commune a obtenu à 42% de subvention de la part de l'ANS sur un montant de 72 830€ HT, cela est trop peu pour pouvoir valider le projet dans sa globalité.

Je vous propose de déposer une nouvelle demande de subvention au titre de la DETR.

Les devis se montent à 167 589.44€ HT entre AGORESPACE (72 830.00€HT), BENOIT TP (46 550.60€HT) et JULLIEN (48 208.84€HT). Cela comprend le multi stade, la plateforme pour installer le multi stade et quelques jeux supplémentaires pour agrémenter les autres stades de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider la proposition émise ;
- D'autoriser Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Fait en séance le 21/10/2024

Madame le Maire
Aline BERTOU

Envoyé en préfecture le 26/10/2024

Reçu en préfecture le 26/10/2024

Publié le

ID : 027-200085462-20241021-39_2024DELIB-DE

S2LO

